



Choix obligatoires et options au collège Emile Auvray de Dourdan

Il n'est pas toujours facile de connaître, choisir et comprendre les conséquences des diverses options que l'on peut faire et des choix qui s'imposent à nous pour les études de ses enfants au collège.

Nous essayons ici de vous présenter les choix et options du collège Emile Auvray de Dourdan pour la rentrée 2013-2014. Ce document sera mis à jour chaque année afin de prendre en compte les évolutions régulières.

En fin de CM2 pour la classe de 6^{ème}

>>> Vous devez obligatoirement choisir une Langue Vivante (dite LV)

Au collège Emile Auvray, vous pouvez choisir entre « anglais » et bilangue « anglais-allemand ». Dans le premier cas, vos enfants suivront *4 heures par semaine d'anglais*, dans le second cas, *3 heures par semaine d'anglais et 3 heures par semaine d'allemand* quel que soit votre choix. Il est à noter que ce choix est indépendant de la langue suivie en CM2. Il est aussi à noter que si vous choisissez « anglais », votre enfant fera obligatoirement de l'espagnol en 4^{ème}.

En fin de 6^{ème} pour la classe de 5^{ème}

>>> Vous pouvez choisir l'option Latin

Au collège Emile Auvray, vous pouvez choisir ou non de faire faire du Latin à votre enfant. Dans ce cas il aura *2 heures de Latin par semaine à son emploi du temps*, en plus des autres heures de cours. Attention le Latin ne peut être abandonné avant la 3^{ème} (c'est une sorte de contrat sur 3 ans).

En fin de 5^{ème} pour la classe de 4^{ème}

>>> Deuxième Langue Vivante

Si vous avez choisi bilangue « anglais-allemand », cela se prolonge jusqu'à la fin de la 3^{ème}. Si vous avez choisi « anglais » en 6^{ème}, votre enfant sera automatiquement et obligatoirement inscrit en « espagnol ». Vos enfants suivront dans ce cas *3 heures d'espagnol par semaine*.

>>> En plus, vous pouvez choisir l'option Langue Européenne

Au collège Emile Auvray, vous pouvez choisir d'ajouter à une des langues vivantes l'option européenne. Cette option est disponible en « Allemand » et « Espagnol ». Elle ajoute *2 heures par semaine à l'emploi du temps* de votre enfant. Ces deux heures sont consacrées à l'apprentissage de la culture, la civilisation ou la culture du pays. Attention

la langue européenne ne peut être abandonnée avant la 3^{ème} (c'est une sorte de contrat sur 2 ans).

>>> Notez que si votre enfant à choisi de faire du Latin en 5^{ème}, il aura *3 heures obligatoires par semaine de Latin* en 4^{ème}.

En fin de 4^{ème} pour la classe de 3^{ème}

>>> **Vous pouvez choisir l'option Culture générale économique et sociale (DP3)**

Vous pouvez choisir ou non de faire faire à votre enfant l'option Culture générale économique et sociale (attention il peut y avoir des incompatibilités d'emploi du temps avec les enfants faisant Latin ou Grec), dans ce cas il aura *2 heures par semaine à son emploi du temps*, en plus des autres heures de cours.

>>> Notez que si votre enfant à choisi de faire

. Latin en 5^{ème}, il en aura *2 heures par semaine obligatoires* en 3^{ème}.

. Langue Européenne en 4^{ème}, il en aura *2 heures obligatoires par semaine* en 3^{ème}.